

Conseil Municipal de Capinghem

Séance du 21 février 2007

Convocation en date du 14 février 2007

Ordre du jour

- Administration générale
- Marchés publics
- Organisation des services – Personnel communal
- Affaires scolaires et périscolaires
- Vie locale – Culture – Jeunesse – Sport - CMJ
- Urbanisme – Droit du sol – Environnement
- Patrimoine communal – Espaces publics – Voies et réseaux

L'an deux mil sept, le 21 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Capinghem se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 121-10 du code des communes.

Présents : D.Verfaillie, J.Gruson, D.Lefebvre, J.Sannier, O.Caremelle, JP.Boussekey, J.Buclon, JP.Chaussoy, M. Krieger, M.Lefebvre, P.Platel, N.Roubaud

Excusés avec pouvoir : P.Devos ayant donné pouvoir à D.Verfaillie, P.Martinache ayant donné pouvoir à D.Lefebvre

Absent excusé : D.Houvenaghel

Absents : E.Barbay, D.Courselle, JC.Van Weydeveldt.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Denis Descamps.

ADMINISTRATION GENERALE – AFFAIRES COMMUNALES

Les comptes rendus de la séance du 29 novembre et du 20 décembre sont soumis à l'approbation des membres présents. Il n'appelle aucune observation

MARCHES PUBLICS

Pour faire suite aux travaux de la commission permanente des marchés publics, Monsieur le Maire présente la liste des sociétés ayant répondu à l'avis d'appel à concurrence 2007 ainsi que la liste des marchés conclus en 2006.

Par ailleurs, il est rappelé aux membres du conseil municipal les marchés publics en préparation pour cette année.

ORGANISATION DES SERVICES – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jacques Gruson prend la parole pour informer les élus de l'arrêt maladie depuis mi-décembre de Madame Laetitia Barge engendrant des conséquences directes ressenties dans les services tant administratif que périscolaire.

A cet effet, il a été fait appel à l'association Défi qui met à la disposition de la mairie deux personnes qui interviennent dans les domaines de compétence. Bien entendu, les élus seront informés de l'évolution de la situation.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Dans le cadre du **partenariat entre la Municipalité – Office Municipal Jeunesse Sports et Culture et la Caisse d'Allocations Familiales d'Armentières**, il est présenté aux élus la mise en place, à compter de cette année, d'un nouveau contrat : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Contrairement aux contrats précédents : contrat enfance et contrat temps libre, le CEJ paraît moins lisible et contraint davantage financièrement les initiatives communales.

Néanmoins, cela n'entache en rien la volonté municipale de continuer voire d'accroître ses actions pour les jeunes.

Concernant la **participation de la municipalité sur les sorties et activités extrascolaires**, la municipalité prendra en charge le transport afférent à la classe verte des CM1 et CM2 en juin prochain. Le lieu retenu se situe cette année près de Clermont Ferrand. Ladite participation aura une périodicité bisannuelle.

VIE LOCALE – CULTURE – JEUNESSE – SPORT - CMJ

Plus d'un an que le **conseil municipal des jeunes** a été élu. Comme le précise Monsieur Dominique Lefebvre, ces élus jeunes souhaitent d'une part s'associer et s'investir tout naturellement dans les actions communales et de l'office mais également être reconnus et exister en tant que tels par la réalisation d'initiative labellisée CMJ.

L'initiative caritative entreprise pour collecter les vieilles lunettes - initiative lancer officiellement à l'occasion de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire - montre sans nul doute une réelle détermination collégiale. La campagne de collecte commence et un premier bilan partiel de l'action laisse entrevoir un résultat prometteur.

La présentation des manifestations et activités sur l'année 2007 de l'office est l'occasion de rappeler, entre autre, que le rôle de l'office est d'enclencher et d'animer au nom de la commune des actions en direction principalement des jeunes. Par ailleurs, une réflexion d'ensemble est menée actuellement sur le devenir de l'office.

L'OMJSC souhaite inaugurer de manière officielle l'espace de la vie locale ; une journée porte ouverte est prévue le samedi 24 mars après midi.

A ce jour, le Duathlon du 18 mars prochain n'a pas l'assurance pleine de se réaliser faute d'un nombre suffisant de bénévoles. Ce constat est le révélateur d'un mal plus général d'une désaffection croissante d'une population pour devenir et demeurer actrice d'activités associatives.

Enfin, il a été également évoqué : la création du second point accueil jeune, la manifestation Cappinghem en fête le deuxième week-end de juin et la prochaine réunion le 15 mars 2007 de la commission de la vie locale.

URBANISME – DROIT DU SOL – ENVIRONNEMENT

L'enquête publique de modification partielle du plan local d'urbanisme du 09 janvier au 09 février 2007 s'est achevée. Pour rappel, la commune était concernée pour le reclassement de terrains de la zone AUDm (zone naturelle à urbaniser différée) en AUCm (zone naturelle à urbaniser constructible) pour permettre l'extension des installations de l'Institut catholique de Lille (hôpital Saint Philibert) sur le site Tournebride.

Délibération CM57.02 : Projet Tournebride. Modification du PLU sur le périmètre de l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire présente aux élus l'historique de l'évolution du dossier, et en l'occurrence, sur la nécessité d'ouvrir autour de l'Hôtel de Ville, un secteur à définir, qui serait dégagé du périmètre de la ZAC, sous forme d'une opération d'aménagement de type lotissement (une telle procédure est déjà initiée autour de l'Hôpital Saint Philibert). Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine pour ouvrir une réflexion visant à :

- Définir, en accord avec les services de la ville de Capinghem, un périmètre suffisamment conséquent en matière de faisabilité pour l'aménagement du nouveau cœur de ville,
- Instruire dans l'urgence une modification du PLU sur les parcelles concernées de AUDm actuellement en AUCm.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération CM57.03 : Cession d'une partie de chemin privé communal.

Pour faire suite, entre autre, aux délibérations du 22 juin 2005 fixant la base de proposition à hauteur de 3.740.00^e (soit 20.00^e / m²) et à la délibération du 28 juin 2006 actant l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur sur le déclassement du chemin privé communal, Monsieur le Maire propose aux élus la mise en vente dudit chemin à hauteur de 20.00^e le m². Les frais de notaires seront pris en charge par l'acheteur.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération CM57.04 : Immeuble en péril – 14 et 30 rue de l'église – Proposition d'acquisition par la municipalité.

S'appuyant sur la loi relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux, de nouveaux moyens d'action existe depuis peu. Ainsi les 14 et 30 rue de l'Eglise (situés dans le lotissement en U face au château d'eau) pose un réel problème de dangerosité qui ne fait que s'accroître d'année en année. Monsieur le Maire propose d'engager les actions d'acquisitions du 14 et 30 rue de l'église pour l'achat à l'amiable des immeubles par la municipalité (d'ici à fin février). En cas de refus, il y aura mise en demeure de réhabiliter les immeubles ou de les détruire sous six mois (fin août 2007) ; passé ce délai, sans intervention des propriétaires, la Municipalité engage les travaux et la commune émettrait, dès septembre 2007, un titre de recette au prorata du nombre de propriétaires pour le remboursement des dépenses engagées.

ADOPTION A L'UNANIMITE

PATRIMOINE COMMUNAL – ESPACES PUBLICS – VOIES ET RESEAUX

Monsieur le Maire informe les élus que l'aménagement d'un carrefour à feu au 2^{ème} semestre 2007 à l'intersection de la rue Poincaré, des accès aux domaines de la Perdrière et de Rouvroy a été l'option retenue pour organiser la circulation sur le secteur. Le cofinancement de l'opération s'articule comme suit :

Département	L'aménageur de la ZAC	LMCU
51.000 ^e	23.000 ^e	101.000 ^e

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Capinghem le 21 février 2007

Le Maire,
Dominique Verfaillie.